



MAIRIE DE CHEU 89600
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le 02 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Maurice HARIOT, Jean-Claude SCHERY, Hervé DUBUC, Pascal MILLION, Michèle CHARREAU, Magali SCHIERER-ALLIE, Jean-Christophe BURTIN, Jérôme PARIS

Excusé(es) : Julie SCAVAZZA qui a donné pouvoir à Magali SCHIERER-ALLIE
Christelle CROCHOT qui a donné pouvoir à Hervé DUBUC
Matthieu ROY qui a donné pouvoir à Maurice HARIOT
Jessie BOURSIN, Fanny PEREIRA, Jean-Michel REMY, Sébastien OLLIVIER

Secrétaire de séance : Michèle CHARREAU

Monsieur le Maire demande un ajout en point 8 : Demande d'un administré pour échange de terrain avec la commune

Le point 8 « Affaires et questions diverses » passe donc en point 9.

1. **Approbation du Conseil Municipal du 07 avril 2022**
2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 07 avril 2022**
3. **SDEY – Convention de participation financière pour les travaux d'éclairage public – Annule et remplace la délibération 01-2022 (erreur technique) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette délibération annule et remplace la délibération 01-2022 suite à une erreur de frappe dans le montant TTC du tableau. Le reste de la délibération ne change pas. Le montant à lire est 13 383,76 € et non 13 353,76 €.

➤ Vote pour à l'unanimité

4. **Adoption du « Pacte Territoire » du Département de l'Yonne :**

Le Département de l'Yonne a voté, lors de son assemblée du 18 mars dernier, une enveloppe de 36 millions d'euros sur 6 ans afin de subventionner les opérations d'investissements des communes et établissements publics de coopération intercommunale, pour permettre de porter des projets ambitieux mais aussi assurer les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie de la collectivité et des concitoyens.

Pour pouvoir profiter du financement du Département de l'Yonne dans nos projets actuels et futurs, il est nécessaire de signer un contrat entre les différentes communes de la CCSA, la CCSA et le Département.

➤ Vote pour à l'unanimité

5. Equipement sportif : terrain foot à 5 :

Les membres du conseil souhaitent apporter un équipement de loisirs supplémentaire à la population et plus particulièrement aux jeunes. Actuellement l'Agence Nationale du Sport (ANS) ainsi que la Fédération Française de Football (FFF) via le district de l'Yonne, subventionnent les structures sportives de type foot 5 avec des subventions non négligeables (30 000 € de subvention par le district de l'Yonne et 50 % du montant pour l'ANS, la commune doit prendre à sa charge au minimum 20 % du montant du projet et respecter quelques contraintes techniques (taille du terrain, éclairage obligatoire, ...) pour être subventionnée). Les membres du conseil ont décidé de sélectionner l'offre de l'entreprise Camma sport et jeux d'un montant de 76 325,00 € HT.

- Vote pour à l'unanimité

6. Réforme de la publicité des actes des collectivités locales :

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

La commune de Chéu fait le choix de faire la publication de façon électronique sur le site internet de la commune. Le fait d'avoir délibéré avant le 1^{er} juillet, une nouvelle délibération sera possible si les membres du conseil souhaitent changer de mode de publication.

- Vote pour à l'unanimité

7. Elections législatives du 12 et 19 juin 2022 :

Voici les membres du bureau de vote pour les élections législatives :

Dimanche 12 juin : Présidence : Maurice HARIOT

De 08h00 à 10h30 : Pascal MILLON / Fanny PEREIRA / Magali SCHIERER-ALLIE / Jean-Christophe BURTIN

De 10h30 à 13h00 : Jean-Claude SCHERY / Julie SCAVAZZA / Maurice HARIOT

De 13h00 à 15h30 : Hervé DUBUC / Maria-Fé HARIOT / Maurice HARIOT

De 15h30 à 18h00 : Maurice HARIOT / Jessie BOURSIN / Sébastien OLLIVIER

Dimanche 19 juin : Présidence : Maurice HARIOT

De 08h00 à 10h30 : Pascal MILLON / Magali SCHIERER-ALLIE / Jean-Christophe BURTIN

De 10h30 à 13h00 : Jean-Claude SCHERY / Julie SCAVAZZA / Fanny PEREIRA

De 13h00 à 15h30 : Hervé DUBUC / Jessie BOURSIN / Matthieu ROY

De 15h30 à 18h00 : Maurice HARIOT / Jessie BOURSIN / Matthieu ROY

8. Demande d'un administré pour échange de terrain avec la commune

Un administré a émis le souhait en mairie de faire un échange entre un chemin communal contre deux bandes de ses parcelles afin de pouvoir fermer complètement chez lui.

Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas réaliser cet échange afin de conserver la continuité des itinéraires et de sauvegarder les chemins ruraux dans le patrimoine actuel de la commune.

- Cette demande est rejetée à 10 voix contre (dont 3 pouvoirs), et une voix d'abstention.

9. Affaires et questions diverses :

- Le taux du livret A étant actuellement à la hausse, nous avons demandé à la Caisse d'Épargne de nous faire une proposition pour modifier l'emprunt actuel par un emprunt à taux fixe.
- A compter de cette année, le Conseil Départemental ne récompense plus les particuliers pour le concours des maisons fleuries.
- Remerciement de Mme JODON Colette et ses enfants pour la composition florale suite au décès de M. JODON Marcel.
- Remerciement du fils de Mme RABUT Arlette pour la composition florale suite au décès de celle-ci.
- Remerciement de M. BAUDRILLARD Alain pour le colis de Pâques
- Les motos non homologuées « route » n'ont pas le droit de circuler sur la voie publique. Les utilisateurs sont amendables. Une demande de renforcement des contrôles sera demandée à la gendarmerie ainsi qu'à la police pluri-communale.

La séance est levée aux environs de 21h15

Le Maire,



Maurice HARIOT